

		Exercice N			
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
Désignation de l'entreprise : SARL TRANSPORTS MONTAGNARD		Néant <input type="checkbox"/> *			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC	
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF	
		FG	2234035	FH	FI
	<b>Chiffres d'affaires nets *</b>	FJ	2234035	FK	FL
	Production stockée *			FM	
	Production immobilisée *			FN	
	Subventions d'exploitation			FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP	
	Autres produits (1) (11)			FQ	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>				FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	
	Variation de stock (marchandises)*			FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	
	Salaires et traitements *			FY	
	Charges sociales (10)			FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions			GA
					GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	
	Autres charges (12)			GE	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>				GF	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				GG	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	
	Différences positives de change			GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	
<b>Total des produits financiers (V)</b>				GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	
	Différences négatives de change			GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	
<b>Total des charges financières (VI)</b>				GU	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>				GV	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>				GW	

Désignation de l'entreprise		SARL TRANSPORTS MONTAGNARD		Néant <input type="checkbox"/> *		
				<b>Exercice N</b>		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	32644		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	78070		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC			
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>		HD	110714		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	594		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	10265		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG			
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>		HH	10859		
<b>4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)</b>				HI	99854	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ			
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK			
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>				HL	2366389	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>				HM	2338542	
<b>5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)</b>				HN	27847	
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	5522	
	(3)	Dont	– Crédit-bail mobilier *	HP	212343	
			– Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1H		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		1J		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		1K		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges		A1	12436	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	(	dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS	A5	)
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatifs	A6			
		dont cotisations facultatives Madelin	A7			
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8			
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels :		Exercice N			
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
	Détail en annexe					
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
			Charges antérieures	Produits antérieurs		
	Détail en annexe					

Désignation de l'entreprise :		SARL TRANSPORTS MONTAGNARD		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		1   2		
Adresse de l'entreprise		4 RUE DE L'INDUSTRIE 63800 COURNON D'AUVERGNE		Durée de l'exercice précédent *		1   2		
Numéro SIRET *		3   3   2   4   8   0   8   5   4   0   0   0   4   8						Néant <input type="checkbox"/> *
						Exercice N clos le, 3   1   1   2   2   0   2   3		
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC				
	Frais de développement *	CX		CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG				
	Fonds commercial (1)	AH	21342	AI		21342		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM				
	Terrains	AN		AO				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP		AQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS				
	Autres immobilisations corporelles	AT	377051	AU	290750	86301		
	Immobilisations en cours	AV		AW				
	Avances et acomptes	AX		AY				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT				
	Autres participations	CU	4365	CV		4365		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC				
	Autres titres immobilisés	BD		BE				
	Prêts	BF		BG				
Autres immobilisations financières *	BH	18123	BI		18123			
<b>TOTAL (II)</b>		BJ	420883	BK	290750	130132		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT	14635	BU		14635	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW				
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	399963	BY		399963	
		Autres créances (3)	BZ	113392	CA		113392	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....	CD		CE			
Disponibilités		CF	73011	CG		73011		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	23461	CI		23461		
	<b>TOTAL (III)</b>	CJ	624464	CK		624464		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>		CO	1045347	1A	290750	754597		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		21342	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR		
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :		Stocks :		Créances :			

Désignation de l'entreprise		SARL TRANSPORTS MONTAGNARD		Néant <input type="checkbox"/> *		
			Exercice N 31122023			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....82.725..)			DA	82725	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ....			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="text" value="EK"/> )			DC		
	Réserve légale (3)			DD	98644	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="text" value="B1"/> )			DF	162690	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input type="text" value="EJ"/> )			DG		
	Report à nouveau			DH	-142949	
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>			DI	27847	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	<b>TOTAL (I)</b>			DL	228957	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
<b>TOTAL (II)</b>			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	17800	
	Provisions pour charges			DQ		
	<b>TOTAL (III)</b>			DR	17800	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	137413	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="text" value="EI"/> )			DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	132474	
	Dettes fiscales et sociales			DY	225836	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	12116	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
<b>TOTAL (IV)</b>			EC	507840		
Ecart de conversion passif *			ED			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>			EE	754597		
RENVois	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		IC	
			Écart de réévaluation libre		ID	
			Réserve de réévaluation (1976)		IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	409192	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

# Transports Montagnards

SARL SCOP au capital variable

4, Rue de l'industrie

63800 Cournon d'Auvergne

Tél : 04 73 84 27 53

SIRET 332 480 854 00048

RCS Clermont-Ferrand 85 B 148



## PROCES VERBAL ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE du 22 juin 2024

L'an 2024 et le 22 juin à 9 heures 30, les associés de la SARL SCOP Transports Montagnards, société à responsabilité limitée au capital de 82 725 euros, immatriculée au RCS de Clermont-Ferrand sous le numéro 332 480 854 (85 B 148), se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur la convocation faite conformément aux dispositions de l'article 27 des statuts.

Sont présents :

- Monsieur Michel ARTAUD qui détient 520 parts sociales
- Monsieur Nicolas ARTAUD qui détient 600 parts sociales,
- Monsieur Laurent CARCANAGUE qui détient 105 parts sociales,
- Monsieur Pascal COURTINAT qui détient 400 parts sociales,
- Monsieur Jean-Michel DECHAMP qui détient 400 parts sociales,
- Madame Barbara GIBERT qui détient 600 parts sociales,
- Monsieur Abdelkerim JOUINI qui détient 15 parts sociales,
- Monsieur Florian THILLARD qui détient 33 parts sociales,
- Monsieur Simon VERRIELE qui détient 225 parts sociales

Sont représentés :

- Monsieur Sébastien BOVE qui détient 174 parts sociales et qui a donné pouvoir à Barbara GIBERT ;
- Monsieur David BRUGIERE qui détient 231 parts sociales et qui a donné pouvoir à Florian THILLARD ;
- la Société Anonyme Coopérative SOCODEN qui détient 6 parts sociales et qui a donné pouvoir à Nicolas ARTAUD.

Les associés présents ou représentés détiennent ensemble 3 309 voix sur un total de 3 309 voix représentant plus de la moitié des voix nécessaires pour prendre toutes les décisions ordinaires ; en conséquence, l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires, conformément aux dispositions de l'article 30 des statuts.

L'assemblée est présidée par Madame GIBERT Barbara, associée-gérante.

La présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les récépissés des lettres de convocation ;
- les pouvoirs des associés représentés par les mandataires ;
- le rapport de gestion des gérants ;
- le rapport de révision coopérative ;
- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

La présidente indique que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes et quitus à la gérance
- Affectation des excédents nets de gestion
- Intérêts aux parts sociales
- Conventions réglementées
- Evolution du capital social
- Valeur de remboursement de la part sociale
- Perte de la qualité d'associé durant l'exercice
- Candidature au sociétariat

26  
VA

- Engagement de souscription
- Rapport de révision coopérative
- Rémunération de la gérance
- Formalités

Lecture est donnée du rapport des gérants.

Lecture est donnée du rapport de révision coopérative de l'Union Régionale des SCOP et des SCIC d'Auvergne Rhône Alpes.

La discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, la présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

### **PREMIERE RESOLUTION**

*Approbation des comptes et quitus à la gérance*

Après avoir entendu le rapport de gestion de la gérance, l'Assemblée Générale des associés approuve tels qu'ils ont été établis et lui sont présentés, lesdits rapports dans leur ensemble ainsi que les comptes de l'exercice social clos le 31/12/2023, le bilan, ainsi que le montant des dépenses et charges non déductibles visées par l'article 223 quater du Code général des impôts. Elle donne en outre quitus à la gérance de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

### **DEUXIEME RESOLUTION**

*Affectation des excédents nets de gestion*

L'Assemblée Générale décide d'affecter à un compte de report à nouveau le résultat de l'exercice social clos le 31/12/2023, soit + 27 847 €.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

### **TROISIEME RESOLUTION**

*Intérêts aux parts sociales*

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous informons n'avoir distribué, au titre des trois derniers exercices, aucun dividende.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

### **QUATRIEME RESOLUTION**

*Conventions réglementées*

L'Assemblée Générale des Associés, après avoir entendu la lecture du rapport de Gérance, constate qu'il n'existe aucune nouvelle convention réglementée relevant de l'article L223-19 AL 1 du Code de Commerce entre la SCOP et un de ses associés. Elle prend acte de ces rapports et en approuve les termes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

### **CINQUIEME RESOLUTION**

*Evolution du capital social*

L'Assemblée Générale des associés, conformément aux principes régissant les sociétés à capital variable, constate que le capital de la société passe de 85 350 € au 31/12/2022 à 82 725 € au 31/12/2023, à la suite :

- D'une augmentation du capital de Monsieur Laurent CARCANAGUE pour la somme de 1 500 euros,
- D'une augmentation du capital de Monsieur Sébastien BOVE pour la somme de 1 300 euros,
- D'une augmentation du capital de Monsieur David BRUGIERE pour la somme de 1 750 euros,
- D'une augmentation du capital de Monsieur Simon VERRIELE pour la somme de 1 625 euros,
- D'une augmentation du capital de Monsieur Florian THILLARD pour la somme de 825 euros,
- D'une augmentation du capital de Monsieur Abdelkerim JOUINI pour la somme de 375 euros,

gr  
NA

et

- D'une diminution du capital de Monsieur Jacques GALVAING pour la somme de 10 000 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

### **SIXIEME RESOLUTION**

*Valeur de remboursement de la part sociale*

L'assemblée générale des associés, après avoir entendu le rapport de la gérance et après avoir rappelé que les éventuelles pertes s'imputent pour partie sur les réserves statutaires et pour partie sur le capital, constate que la valeur de remboursement de la part est de 13.82 euros pour les associés qui auraient perdu la qualité d'associé dans le courant de l'exercice clos le 31/12/2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

### **SEPTIEME RESOLUTION**

*Perte de la qualité d'associé durant l'exercice*

L'Assemblée Générale des associés constate la perte de la qualité d'associé de Monsieur Jacques GALVAING en date du 22 novembre 2023, associé ancien salarié à la retraite, suite à sa démission.

Conformément aux statuts, l'assemblée rappelle que la valeur de remboursement de la part sociale est arrêtée à la date de clôture de l'exercice 2023. Elle s'établit à 13.82 €.

L'assemblée prend donc acte du montant à rembourser à Monsieur Jacques GALVAING qui s'élève à 5 528 € pour 400 parts et propose de rembourser la totalité des parts avant le 31 décembre 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

### **HUITIEME RESOLUTION**

*Candidature au sociétariat*

En date du 14 avril 2024, monsieur Dominique ROYER, salarié de la SCOP depuis le 12 juin 2023, a posé sa candidature au sociétariat.

En application de l'article 15 des statuts, étant donné son ancienneté de moins d'un an, la gérance a accepté sa candidature. Elle est soumise au vote des associés.

Après avoir procédé au vote à bulletin secret, les résultats sont les suivants :

Votes Pour : 12

Votes Contre : 0

Votes Abstention : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

Monsieur Dominique ROYER est associé de la SCOP à partir de ce jour.

### **NEUVIEME RESOLUTION**

*Engagement de souscription*

Conformément aux statuts, l'assemblée générale maintient l'engagement de souscription pour l'exercice 2024 à 5 % de la rémunération brute pour les associés-salariés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

### **DIXIEME RESOLUTION**

*Rapport de révision coopérative*

L'Assemblée Générale des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de révision coopérative, prend acte des conclusions énoncées et en approuve les termes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

### **ONZIEME RESOLUTION**

*Rémunération de la gérance*

Be  
NA

80

L'Assemblée Générale des associés approuve la rémunération annuelle allouée à monsieur ARTAUD Nicolas et à madame GIBERT Barbara au titre de leur mandat de gérance, soit la somme de 2 400 € bruts chacun. Elle approuve également le montant annuel de la prime d'attestation de capacité allouée à monsieur ARTAUD Nicolas pour un montant de 2 400 € bruts.

L'assemblée rappelle que cette rémunération est complémentaire à la rémunération perçue au titre des fonctions techniques mentionnées dans leur contrat de travail. M. Nicolas Artaud rend compte de l'exécution de ces fonctions techniques à madame Barbara Gibert, et Mme Barbara Gibert rend compte de l'exécution de ces fonctions techniques à M. Nicolas Artaud, associés spécialement habilités à cet effet à l'occasion de l'assemblée générale ordinaire d'approbation des comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

## DOUZIEME RESOLUTION

### *Formalités*

L'Assemblée Générale des associés confère tous pouvoirs au(x) gérant(s), ou à son mandataire, pour accomplir toutes les formalités afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la présidente lève la séance à 10h30.

**Fait à Cournon le 22 juin 2024**

Monsieur Nicolas ARTAUD

Madame Barbara GIBERT

sarl Transports Montagnards  
4 Rue de l'Industrie  
63800 Cournon d'Auvergne  
04.73.84.27.53 - RCS 332 480 854

BA  
NA

# Transports Montagnards

SARL SCOP au capital variable

4, Rue de l'industrie

63800 Cournon d'Auvergne

Tél : 04 73 84 27 53

RCS Clermont-Ferrand 85 B 148

SIRET 332 480 854 00048



## RAPPORT DE GERANCE EXERCICE 2023

En préparation de l'assemblée générale annuelle de clôture des comptes, voici le rapport de gestion qui vous permettra, conformément aux dispositions légales et réglementaires et à l'article 27 des statuts, d'examiner les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et de vous rendre compte de l'activité de notre société pendant ledit exercice.

Pour votre information, il vous est envoyé, avec le présent rapport, tous les documents prescrits par la loi, à savoir :

- le bilan ;
- le compte de résultat ;
- l'annexe ;
- le texte des résolutions soumises à votre approbation ;

Nous vous précisons que les comptes annuels de notre société, soumis ainsi à votre approbation, ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes que les précédentes années.

### **PARTIE 1 – Rapport de Gestion et d'Activité 2023 et évolution depuis la clôture de l'exercice**

#### **1 – 1. Chiffre d'affaires et résultat**

##### CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires HT a baissé de 76 827 € (3.32%) entre 2022 (2 310 862 €) et 2023 (2 234 035 €).

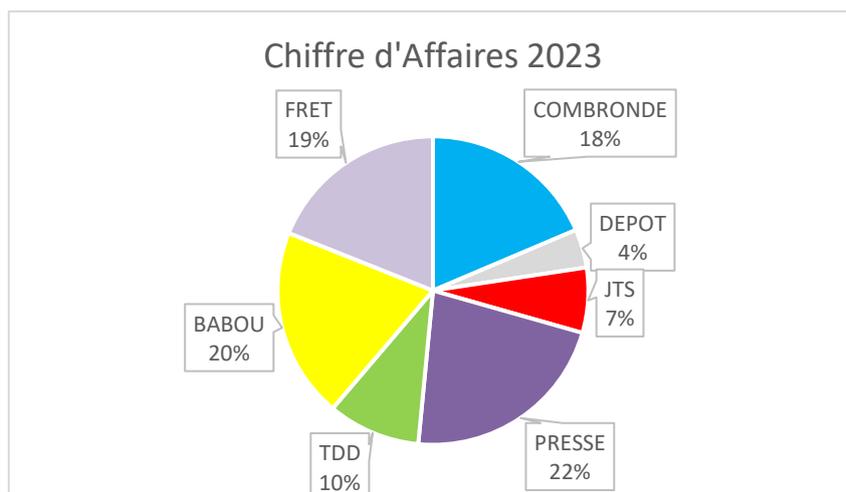
Cette variation est peu significative et les raisons difficiles à identifier.

En effet,

- Les tarifs ont été renégociés avec certains clients : +3.5 % pour la Presse à partir de mars 2023, +7 % pour B&M à partir de janvier et + 4.3 % pour TDD à partir de mars.
- Le prix du gasoil a légèrement baissé en 2023, donc l'indexation gasoil en pied de facture également. Ainsi, pour la Presse et pour B&M, l'indexation gasoil est passée de 10-12% à 6.5%, celle de TDD de 5.8 % à 3.2 % et celle de Combronde de 5% à 1.5 %.
- La tournée du Cantal a été arrêtée en avril ; une des deux lignes JTS a également été stoppée suite au départ du chauffeur et dans la continuité de notre politique d'activité de ne pas poursuivre les lignes en national.

- Le nombre de jours d'exploitation a diminué en 2023 (3465) par rapport à 2022 (3743), un peu en lien avec les aléas du calendrier (plus de jours fériés tombant en semaine en 2023) mais surtout en lien avec les délais de remplacement des salariés absents et les délais de remplacement des véhicules suite à accident.

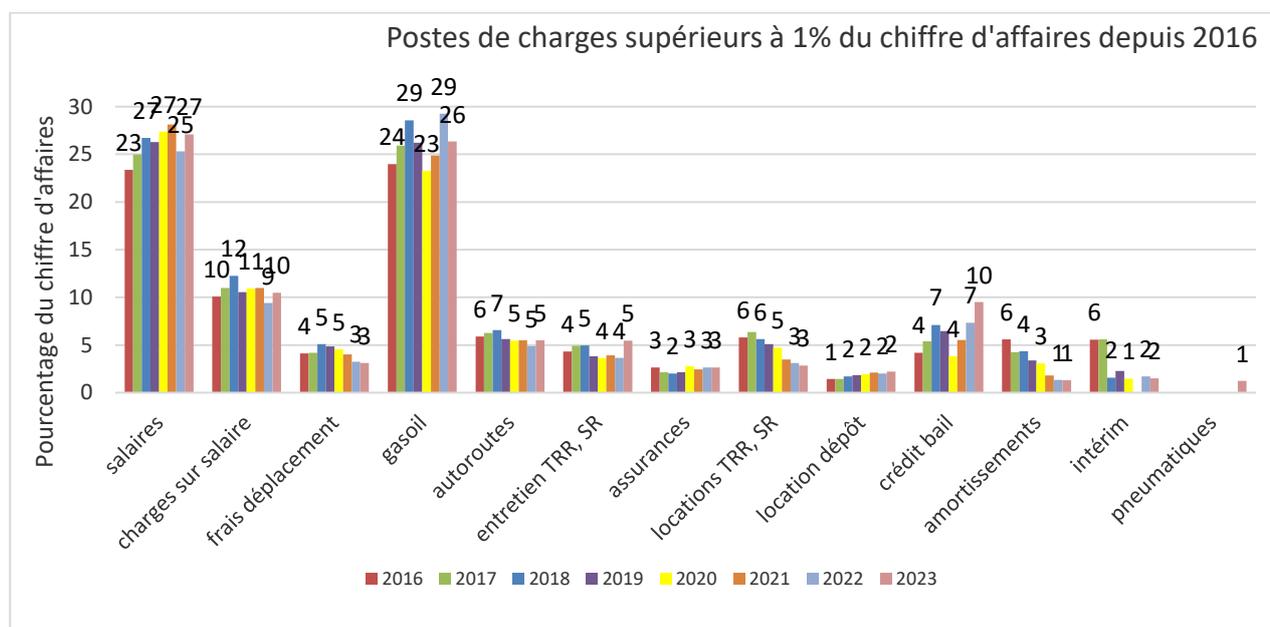
Le chiffre d'affaires se répartit sur 7 clients principaux (ou type de clients) qui représentent entre 4% et 22% du chiffre d'affaires : 4% pour l'activité de stockage, 10% pour une ligne en régional dédiée à Transport Dôme Distribution, 7% pour une ligne en national dédiée à Team JTS, 19% pour 3 lignes dédiées aux Transports Combronde (1 en local, 1 en régional et 1 en national), 22% pour les 3 tournées Presse (4 avec le Cantal de janvier à mars), 39% (20 + 19) pour les tournées régionales en B&M à l'aller et en Fret au retour (6.5 lignes).



Le chiffre d'affaires moyen par mois est de 186 170 € en 2023, contre 192 657 € en 2022.

Le pourcentage d'utilisation des véhicules (nombre de jours d'exploitation réelle sur le nombre de jours d'exploitation théorique) reste stable également à 84 %.

## CHARGES D'EXPLOITATION



Charges	Pourcentage du chiffre d'affaires en 2023	Variation en € par rapport à 2022	Pourcentage du chiffre d'affaires en 2022
Salaires	27	20 406	25
Charges sur salaires	10	19 489	9
Frais de déplacement	3	-5 542	3
Gasoil	26	-87 463	29
Autoroutes	5	9 652	5
Entretien TRR, SR	5	37 610	4
Assurances	3	-1 674	3
Locations TRR, SR	3	-8 449	3
Location dépôt	2	3 204	2
Crédit-bail	10	43 014	7
Amortissements	1	-1 483	1
Intérim	2	-5 844	2
Pneumatiques	1	8 357	0

Les charges d'exploitation se sont élevées à 2 325 236 € en 2023, en augmentation d'environ 1.14 % par rapport à 2022 (2 299 070 €).

Le poste gasoil est le poste dont le poids sur le chiffre d'affaires est le plus marqué (- 3%). Après plusieurs hausses importantes ces dernières années, le prix du gasoil a légèrement baissé en 2023 avec un prix moyen par litre à 1.4969 € contre 1.6637 € en 2022 (source CNR prix pompe moyenne mensuelle). Le nombre de kilomètres parcourus en 2023 a également baissé de l'ordre de 99 000 km et le nombre de litres de gasoil consommés également (-44 000 litres).

Les augmentations conventionnelles des salaires appliquées en 2022 (12%), surtout celle de décembre à +6%, ont leur effet visible sur l'année 2023, d'autant plus que le chiffre d'affaires a baissé. Les salaires représentent ainsi 27% du chiffre d'affaires en 2023, au lieu de 25% en 2022. Une nouvelle augmentation de 5.4% a été appliquée en décembre 2023, mais sans effet important sur l'exercice.

Le poids du poste crédit-bail sur le chiffre d'affaires a augmenté de 3% en 2023, l'augmentation est de + 43 000 € en valeur. Alors qu'un crédit-bail de semi-remorque s'est terminé en 2023, 4 nouveaux ont été contractés : 1 fourgon en mars, 1 tracteur en avril et 1 semi et 1 autre tracteur en juin.

Le poids de la plupart des autres charges varie de moins d'1%. Cela représente tout de même environ + 38 000 € sur les entretiens, + 20 000 € sur les charges sur les salaires, + 10 000 € sur les autoroutes, + 8000 € sur les pneumatiques mais aussi - 8 000 € sur les locations et - 6 000€ sur les intérim et autant sur les frais de déplacement, pour les plus gros postes.

## RESULTAT

Nous avons bénéficié en 2023 de subventions d'exploitation à hauteur de 21 632 € (2 374 € de Certificats d'Economie d'Energie pour l'équipement de nouveaux tracteurs, 6 864 € de remboursements de l'OPCO pour des formations financées dans l'année et 12 394 € de versements des caisses sociales et de congés payés pour des cotisations payées en avance). En charges, nous avons provisionné le licenciement pour inaptitude d'un chauffeur pour 17 800 €.

Après dotations aux amortissements et provisions réglementaires et justifiées, le résultat d'exploitation ressort à **- 69 567 €** contre + 49 105 € l'exercice précédent.

Très dégradé par rapport à l'année précédente, ce résultat d'exploitation était attendu depuis les derniers mois de l'année et a fait l'objet de réflexions par la direction et avec les associés afin de redresser rapidement la situation.

Le résultat financier est négatif de 2 438 €, à cause des intérêts sur emprunts.

Le résultat exceptionnel est positif de **99 854 €**, obtenu grâce :

- à la cession de véhicules pour 19 000 €, à un produit sur assurance pour 59 070 € (1 tracteur et 2 semi-remorques bâchées mis en épave suite à deux accidents) et au versement de 32 644 € d'indemnités pour le préjudice subi pendant les années 1997 à 2013 suite à l'entente illégale des constructeurs de camions sur les prix de vente des véhicules,
- moins les charges exceptionnelles pour litiges et franchises suite à des accidents (6 972 €), la valeur nette comptable de deux véhicules cédés mais non amortis complètement (3 294 €) et une amende (594 €).

Le compte de résultat fait ainsi apparaître un résultat net de **+ 27 847 €** au 31 décembre 2023.

## **1 – 2. Analyse du compte de résultat et du bilan**

Les principaux marqueurs et ratios financiers sont des indicateurs de la santé financière d'une entreprise.

Ainsi, la capacité d'autofinancement (CAF) permet de voir si la société peut financer les investissements. Elle doit être positive. La capacité de remboursement est mesurée par le rapport entre les dettes financières et la CAF et permet d'évaluer le nombre d'années que l'entreprise consacrerait à rembourser ses dettes en utilisant sa capacité d'autofinancement. Elle doit être inférieure à 3 ans.

La CAF s'améliore d'année en année. La capacité de remboursement s'améliore également.

<b><u>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF)</u></b>		200 930 €
Résultat net	27 848 €	
+Amortissements	+ 29 531 €	
Sous-Total	57 379 €	
+75 % Leasing (212 343 €)	+ 159 257 €	
- produits de cession d'actifs	- 19 000 €	
+ VNC	+ 3 294 €	
Total	200 930 €	
<b><u>CAPACITE DE REMBOURSEMENT (&lt;= 3 ans)</u></b>		0.68
Dettes Fi. / CAF	137 413 / 200 930 = 0.68	

L'autonomie financière, qui indique le degré d'indépendance de l'entreprise vis-à-vis de ses créances, s'améliore peu à peu et se rapproche du minimum requis (0.45 pour 0.5 requis).

<u>AUTONOMIE FINANCIERE</u> (>= 0.5)		0.45
Capitaux propres	<u>228 957 €</u>	
Total des dettes	507 840 €	

De même, le ratio de trésorerie immédiate, qui indique la capacité de l'entreprise à régler ses dettes à court terme, s'est dégradé en 2023 (0.18 pour 0.25 requis).

<u>TRESORERIE IMMEDIATE</u> (>= 0.25)		0.18
Disponibilités et VMP	<u>73 011 €</u>	
Passif exigible	409 192 €	

Enfin, le ratio de financement des immobilisations montre comment ont été financées les immobilisations. Il s'améliore depuis 2019 et atteint 2.52 en 2023 pour un minimum requis à 1.

<u>RATIO DE FINANCEMENT DES IMMOBILISATIONS</u> (>= 1)		2.52
Capitaux permanents*	<u>327 604 €</u>	
Actifs immobilisés	130 132 €	
* = Capitaux propres (228 957) + Dettes à plus d'un an (98 647)		

Cette rapide analyse financière de la société, notamment sa situation d'endettement au regard du volume et de la complexité de nos affaires au sens de l'article L. 225-100-1 du code de commerce, montre que la santé financière de l'entreprise s'est bien améliorée depuis 2019. Il convient cependant de rester vigilant pour les années à venir.

### DELAIS DE PAIEMENT CLIENTS et FOURNISSEURS

Le délai de paiement *clients* est un rapport qui mesure la capacité d'encaissement des créances clients. Inférieur à 50 jours jusqu'en 2022, il est passé à 54 jours en 2023.

<u>DELAIS DE PAIEMENT CLIENTS (30 jours)</u>		54 jours
Créances clients * 360	<u>399 963 * 360</u>	
Chiffre d'Affaires TTC	2 680 842	

L'encaissement des règlements clients est très variable, de 15 jours nets pour le Groupe Centre France à 30-45 jours pour les clients principaux réguliers (JTS, TDD, Babou et Combronde). Pour ce qui est de la plupart des clients du fret et des clients du dépôt, le délai de règlement varie de 5 à 75 jours.

Nous notons une tendance à l’allongement des délais de paiement clients, nécessitant une attention quotidienne des encaissements et des opérations de relances de plus en plus régulières. Malgré tout, un seul client entre en contentieux au 31 décembre 2023 pour la somme de 780 €.

Le délai de paiement *fournisseurs* est le rapport permettant d’apprécier la capacité de paiement des fournisseurs. Il est de 28 jours en 2023. Meilleur que pendant les années 2017 (52 jours) à 2021 (39 jours), il est cependant subi pour une partie des fournisseurs qui opèrent des prélèvements à date de factures (crédit-bailleurs par exemple). Néanmoins, l’amélioration globale de la santé financière de l’entreprise permet de régler les autres fournisseurs à date d’échéance.

<u>DELAI DE PAIEMENT FOURNISSEURS</u> (30 jours)		28 jours
<u>Dettes fournisseurs et comptes rattachés * 360</u>	<u>132 474 * 360</u>	
Achats et Charges externes TTC	1 699 630	

### **1 – 3. Evolution depuis la clôture de l’exercice – Information sur les risques et incertitudes**

#### EVENEMENTS IMPORTANTS

Après une succession de crises (sanitaire en 2019-2021, géopolitique depuis 2022, économique depuis fin 2022), l’activité reste peu stable et variable à très court terme.

Le contexte des affaires semble néanmoins se stabiliser peu à peu.

#### PERSPECTIVES POUR L’ANNEE EN COURS

La situation économique de l’entreprise s’est améliorée depuis les dernières années.

Elle mérite néanmoins toute notre attention, en témoigne le résultat d’exploitation revenu dans le rouge en 2023.

Les perspectives pour 2024 semblent meilleures depuis quelques mois.

Les objectifs d’attention fixés l’année dernière semblent être en bonne voie d’application : répercussion des hausses des charges sur les tarifs renégociés chez les clients, amélioration du volume d’activité en favorisant l’augmentation d’utilisation des véhicules du groupe B&M/Fret.

Il conviendra cette année de poursuivre nos efforts sur deux points principaux : négocier les tarifs avec les clients non rencontrés en 2023 et revoir les clients dont l’activité n’est pas rentable ; décider d’une stratégie pour pallier les aléas liés aux absences de longue durée et aux pannes de matériel.

#### RISQUES ET INCERTITUDES

Les principaux facteurs de risques auxquels la société est confrontée concernent les points suivants :  
 - risques de marchés : au vu de notre taille d’entreprise, l’obtention de marchés en appel d’offres reste compliquée. Des collaborations restent tout de même envisageables. La récurrence des affaires et le volume de travail qui reste stable avec certains nouveaux clients sont une marque de confiance.

- risque de liquidité et de trésorerie : la gestion de la trésorerie reste fragile et quotidienne malgré des améliorations depuis les dernières années.

- risques économiques : la flambée des coûts est compliquée à répercuter rapidement sur le chiffre d'affaires et les négociations de hausse des tarifs sont ardues, ce qui maintient notre fragilité économique.

## **PARTIE 2 – AFFECTATION DES RESULTATS – DIVIDENDES - CONVENTIONS**

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023 se soldent par un bénéfice comptable de 27 847 €. Une proposition de pré-répartition des résultats vous a été faite par courrier le 31 décembre 2023. Nous vous proposons d'affecter ce résultat au compte de report à nouveau, toujours négatif.

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous informons n'avoir distribué, au titre des trois derniers, aucun dividende.

Au titre de l'article 50 de la loi sur les sociétés commerciales, nous vous informons qu'aucune convention n'a été signée au cours de l'exercice 2023.

## **PARTIE 3 – INFORMATIONS COOPERATIVES**

### **3 – 1. Sociétariat et capital social**

Au 31/12/2022, le sociétariat comptait 6 associés salariés, 4 associés anciens salariés ainsi qu'un associé extérieur.

En termes de capital, la répartition était de 6 associés salariés et 5 associés extérieurs.

Nous avons admis un nouvel associé salarié lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 23 juin 2023 et un second lors de l'assemblée générale ordinaire du 22 septembre 2023.

Un associé ancien salarié a posé sa lettre de démission le 22 novembre 2023.

Au 31 décembre 2023, la répartition du capital social est donc de 8 associés salariés, 3 associés anciens salariés ainsi qu'un associé extérieur.

Six associés, entrés au sociétariat depuis 2020, ont augmenté leur capital social par prélèvement sur salaire. Le capital s'élève à 82 725 € au 31 décembre 2023, soit 3 309 parts sociales.

	En début d'exercice (parts)	Variation en 2023	En fin d'exercice (parts)	Capital détenu au 31/12/2023
M. Artaud	600	-80	520	13 000
N. Artaud	520	+80	600	15 000
S. Bove	122	+ 52	174	4 350
D. Brugière	161	+ 70	231	5 775
L. Carcanague	45	+ 60	105	2 625

P. Courtinat	400		400	10 000
J.-M. Dechamp	400		400	10 000
J. Galvaing	400	-400	0	0
B. Gibert	600		600	15 000
A. Jouini	0	+15	15	375
Socoden	6		6	150
F. Thillard	0	+33	33	825
S. Verrielle	160	+65	225	5 625
Totaux	3 414	- 105	3 309	82 725

Au 31 décembre 2023, nous avons la répartition suivante :

	K associés salariés	K associés extérieurs
ARTAUD M		13 000
ARTAUD N	15 000	
BOVE	4 350	
BRUGIERE	5 775	
CARCANAGUE	2 625	
COURTINAT		10 000
DECHAMP		10 000
GIBERT	15 000	
JOUINI	375	
THILLARD	825	
VERRIELE	5 625	
SOCODEN		150
<b>82 725</b>	<b>49 575</b>	<b>33 150</b>
	59,9%	40,1%

Le capital social appartient à 59,9 % aux associés salariés. Après un déséquilibre, nous respectons à nouveau les statuts et principes coopératifs nécessitant que 51% du capital social appartienne aux associés salariés.

### **3 – 2. Valeur de remboursement de la part**

Comme chaque année, la valeur de remboursement de la part sociale fait l'objet d'une proposition de résolution.

Elle permet de calculer la valeur de la part qui doit être remboursée à un associé qui quitterait le sociétariat au cours de l'exercice.

Conformément à l'article 39 de nos statuts, le calcul de remboursement de la part sociale doit être le suivant pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

Le montant des pertes à imputer sur le capital se calcule selon la formule suivante :

$$= \text{Perte} \times [\text{capital} / (\text{capital} + \text{réserves statutaires})]$$

- le montant du capital à retenir est celui du dernier jour de l'exercice auquel est réintégré le montant du capital qui était détenu par les associés sortants (92 725 €) ;
- les réserves statutaires sont celles inscrites au bilan au dernier jour de l'exercice.

$$\begin{aligned}
 &= (142\,949 - 27\,847) * [92\,725 / (92\,725 + 162\,690)] \\
 &= 115\,102 * (92\,725 / 255\,415) \\
 &= 115\,102 * 0.36 \\
 &= 41\,437
 \end{aligned}$$

Le capital s'élève à 92 725 €, auquel on déduit 41 437 € = 51 288 €

La valeur de la part est donc de : (Capital / nombre de parts au 31/12/2023 + celles des associés sortant) : 13.82 €.

### **3 – 3. Mandat et Rémunération de la gérance**

Le mandat de gérance est rémunéré à 200 € brut par mois. Il est renouvelé tous les 4 ans.

## **PARTIE 4 – RESOLUTIONS PARTICULIERES**

### **4 – 1. Participation et filiales**

Notre société possède les participations suivantes dans d'autres entreprises

Entreprise	Capital	Type
Socoden	4085.79 €	Parts sociales
Crédit Coopératif	152.50 €	Actions
Crédit Agricole	112.50 €	Actions
UCT	15.00 €	Action

### **4 – 2. Capacité financière et licences de transport**

En tant qu'entreprise inscrite au registre des transporteurs, nous devons satisfaire à l'exigence de capacité financière.

Chaque véhicule en activité doit posséder une copie conforme de licence de transport, les véhicules de moins de 3,5T d'une copie conforme de licence de transport intérieur et les plus de 3,5T d'une copie conforme de licence communautaire.

La capacité financière est calculée en fonction du nombre de ces copies conformes délivrées par la DREAL.

La première copie de licence de transport intérieur nécessite une capacité financière de 1 800 €, les suivantes de 900 €.

La première copie de licence communautaire nécessite une capacité financière de 9 000 €, les suivantes de 5 000 €.

Nous disposons d'1 copie de licence de transport intérieur et de 18 copies de licence communautaire.

Nous avons donc besoin d'une capacité financière de 95 800 €.

<b>Capacité financière nécessaire pour avoir les licences</b>			Total cumulé
<3,5T	véhicule 1	1 800 €	1 800 €
>3,5T	véhicule 1	9 000 €	10 800 €
>3,5T	véhicules 2 à 18	17 * 5 000 €	95 800 €

La capacité financière de l'entreprise est mesurée par les capitaux propres.

Insuffisants en 2020, les capitaux propres ont retrouvé un niveau minimum au 31/12/2021 et un niveau confortable au 31/12/2023.

<b>Capitaux propres</b> au	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
Capital social	91 800	79 500	85 350	82 725
Réserves et provisions réglementées	261 334	261 334	261 334	261 334
Report à nouveau	-362 706	-301 263	-244 081	-142 949
Résultat net	61 443	57 182	101 130	27 847
Subvention d'investissement	0	0	0	0
<b>Capitaux propres</b>	<b>51 871</b>	<b>96 754</b>	<b>203 734</b>	<b>228 957</b>